



## Aménagement des abords

### Formation courte

Bloc de compétence du BP REA

Établir un **aménagement paysager** autour de son entreprise agricole ne se réduit pas à planter quelques arbres pour masquer un bâtiment agricole un peu trop voyant.

Une **approche plus globale** est nécessaire pour que le projet intègre simultanément le fonctionnement de l'exploitation, son évolution, et le contexte paysager.

Il vise à **embellir le cadre de vie et de travail des agriculteurs**.

- 🕒 70 heures    📅 1 à 2 sessions par an    💶 Tarif sur devis - *financement pris en charge selon votre situation sociale*
- 👤 tout public y compris en situation handicap - *accès sans pré-requis*    ✔️ Code CFP 238 071

#### COMPÉTENCES VISÉES

**Élaborer** un diagnostic des lieux pour établir un aménagement qui concourt à l'embellissement du cadre de vie.

**Réaliser** un plan d'aménagement de l'exploitation agricole s'intégrant dans le paysage, présentant le plan de circulation, les moyens à mettre en œuvre, et le coût.

#### CONTENUS ET MODALITÉS

**Porter un diagnostic sur les abords de l'entreprise agricole** : observation des lieux, passage des animaux, matériels, personnes, temps de travail ...

**Réaliser un plan d'aménagement des abords** : architecture du bâti, espace, outils nécessaires, entretien...

#### RÉSULTATS ATTENDUS

- **Modalités d'évaluation** : entretien d'évaluation
- **Une compétence d'un diplôme de niveau 4** : le BP REA - *Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole*
- **Attestation de formation** dans le cadre d'un parcours non diplômant
- ★ • 100% de réussite : 2020
- 54% de satisfaction : 2020

